ANNEXE 2 de l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres au sein d'espaces naturels combustibles dans le cadre de la prévention des incendies de forêts

Formulaire de déclaration d'incinération de végétaux

5
A remplir par le pétitionnaire Je soussigné(e), (nom et prénom)
ou dénomination personne morale
domicilié(e) àcommune
n° tél portable :
déclare vouloir pratiquer des travaux:
☐ d'incinération de <u>végétaux sur pied</u> (écobuage), sur une <u>superficie</u> de ha ca
☐ d'incinération de <u>végétaux coupés</u> sur <u>tas ou andains</u> ou sur <u>mètres linéaires</u>
au lieu-ditsur la commune decode postal
□ zone incluse dans un espace naturel géré par l'ONF □ zone hors gestion ONF
□ <u>joindre obligatoirement</u> à cette déclaration un extrait de carte au 1/10 000 (ou à défaut au 1/25 000ème) permettant de localiser le lieu d'incinération
ainsi qu'une vue aérienne, de type géoportail, mentionnant le contour de la zone à incinérer
Je dépose cette déclaration en qualité de:
□ exploitant agricole ou forestier
□ ayant droit (fermier, président(e) de groupement pastoral ou d'association foncière pastorale)
□ entreprise de travaux agricoles ou forestiers de
☐ syndicat de rivière deintervenant en régie (statut d'entrepreneurs forestiers) ☐ syndicat de rivière defaisant appel à un prestataire de service répondant au
titre d'entrepreneurs de travaux forestiers
Je souhaite réaliser l'incinération des végétaux à compter du
□ Je prends l'entière responsabilité des surfaces, du linéaire et des tas ou andains que je déclare vouloir incinérer et atteste sur l'honneur de la maîtrise foncière de ces surfaces.
□ J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif à la réglementation de l'emploi du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres d'espaces naturels combustibles dans le cadre de la prévention des incendies de forêts et m'engage à en respecter les prescriptions, visées à l'article 10.
□ Je m'engage à m'informer en Mairie de la non existence d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'incinération lors d'épisodes météorologiques particuliers non propices à l'emploi du feu.
□ Je m'engage à prévenir la gendarmerie et le SDIS la veille ou le matin de la mise à feu en précisant la localisation du chantier d'incinération de végétaux et à attendre la réponse du SDIS qui m'informera de la pertinence de la réalisation du chantier le jour prévu.
Fait à/
Cachet de l'entreprise Visa du déclarant,

<u>RÉCÉPISSÉ</u>

		A remplir par la mairie		
Le maire de la commune de				
garrigues:				
 sur une superficie de : andains 	hectares -sur un linéaire de :	mètres - surtas ou		
- présentée par : (nom et prénom)en qualité de				
ou dénomination personne morale :				
Le déclarant devra s'informer en mairie de la non existence d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'incinération lors d'épisode météorologique particulier non propice à l'emploi du feu.				
Les droits des tiers sont et demeurent réservés.				
A partir de la date de réception en DDT ou à la CDBD, à défaut de notification d'une autorisation avec prescription ou d'un refus dans un délai de: □ 1 mois (commune non dotée d'une commission locale d'écobuage), □ 15 jours (commune dotée d'une commission locale d'écobuage),				
alors le présent récépissé vaut autorisation tacite. Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition par les services chargés du contrôle sur le site de l'opération.				
N° unique de la déclaration :				
A remplir avec la date de déclaration, les 3 premières lettres de la commune et les initiales du déclarant. Exemple d'une déclaration par Jean Dupont le 04/10/2022 sur la commune d'Ercé : n° 20221004ERCJD				
Le à				
Le Maire (signature et cachet),				
Type d'enjeux pouvant nécessiter la consultation de la cellule départementale de brûlage dirigé (CDBD):				
□ Sécurité (proximité de sentiers de randonnée, présence d'habitation, infrastructures dont routes)				
□ Agricoles (bâtiment, cultures et/ou élevage)				
□ Risques (érosion, chutes de pierre…)				
□ Forestiers (forêt de protection, forêt de production, Espace Boisé Classé,)				
☐ Environnementaux (captages d'eau, Natura 2000, espèces protégées)				
□ Surface (au-delà de 30 Ha)				
Un scan de la déclaration doit être transmis sous 3 jours par la mairie :				
① Pour une commune dotée				
d'une CLE :	② En présence d'enjeux (cf. ci-dessus) : (3 En absence d'enjeux (cf. ci-dessus) .		
Quels que soient les enjeux, au	Au secrétariat de la Cellule	A la DDT :		
secrétariat de la Commission	Départementale de Brûlage Dirigé	ddt-emploidufeu@ariege.gouv.fr		
Locale d'Ecobuage dont dépend	(CDBD) ag.ariege-aude-po@onf.fr	Service environnement risques unite biodiversité forêt		
la CLE	Agence territorial de l'ONF	10 rue des Salenques BP 10102		
	9 rue du lieutenant Paul Delpech BP 85 – 09007 FOIX CEDEX	09007 FOIX CEDEX		

Instruction de la déclaration d'incinération de végétaux

	A remplir par la mairie
Déposée par (nom et prénom)	
ou dénomination personne morale	
en date du	
N° unique de la déclaration :	
① Pour une déclaration dans le	
Avis de la CLE:	A remplir par la CLE
□ avis favorable	
□ avis favorable avec prescriptions	
□ avis défavorable:	
② Pour une déclaration hors C	T.E. avec enieux :
Avis de la CDBD :	A remplir par la CDBD
avis favorable	
□ avis défavorable:	
avis delavorable.	
3 Pour une déclaration hors C	LE sans enjeux :
Avis de la DDT :	A remplir par la DDT
□ avis favorable	
avis involuoie avec prescriptions	
□ avis défavorable:	
<u>Décision du</u>	Maire A remplir par la mairie
Au vu de l'avis de la CDBD ou de la DDT :	
Au vu de l'avis de la CDDD ou de la DD1.	
□ autorisation	
□ autorisation avec prescriptions:	
autorisation avec presemptions.	
□ refus	
	Le à
	LC a
	La Maine (')
	Le Maire (signature et cachet)